

# Ecole Primaire La Saulaie



Livret d'accueil  
Rentrée scolaire 2022

Notes



## *Bienvenue à vous et à vos enfants !*



***L'école primaire LA SAULAIE*** accueille 140 élèves de la  
Toute Petite Section de maternelle jusqu'au CE2.

*Appartenant au réseau éducation prioritaire, l'équipe travaille au plus près des besoins des enfants qu'elle accueille. La mise en cohérence des apprentissages sur l'ensemble de la scolarité, le développement de la maîtrise du langage dès la maternelle, la prise en compte de la spécificité de chaque élève sont au cœur de la réflexion pédagogique d'une équipe bienveillante et soucieuse d'offrir un climat scolaire sécurisant et de conduire chaque élève vers la réussite.*

# L'équipe



## Les enseignants en élémentaire

Elodie RABOUTOT  
Maïalen SAWADOGO  
Marie-France MUNSCH  
Marie-Pierre FABRON

## Les ATSEM

Marylène RANNEAUD-GRANGE  
Sina CHAN  
Babeth DERVEAUX  
Sylvie CHAMBRILLON

## Les auxiliaires de vie scolaire

Elisabeth ALLARD  
Souha HANNA  
Marie LAFAYE

## Les agents municipaux

Nadia FRIH  
Dana MICHEL

## La directrice

Fernanda DUTERNE

## Les enseignants en maternelle

Delphine LUBAC  
Charlotte LO GIUDICE  
Lise BERGERET  
Laurine AYMARD

## La responsable du restaurant scolaire

Catherine CLAPERON

## L'agent de sécurité routière

M. WINTERSTEIN

## Le coordinateur Péricolaire

Diego FORTE

## Les Locaux

- 4 salles de classe en maternelle
- 3 salles de classe en élémentaire équipées de TNI
- 1 salle de déambulation équipée d'un TNI
- 1 salle RASED
- 1 salle d'évolution
- 2 salles de sanitaires adaptés en maternelle
- 2 cours de récréation dont une aménagée avec une aire de jeux
- 1 petit jardin
- 1 restaurant scolaire
- 1 BCD (Bibliothèque Centre Documentaire)



## *Au sein de l'Education Nationale*

L'Ecole Publique Laïque travaille pour la réussite de tous les élèves dans le respect de chacun. L'école publique gratuite, implantée dans son quartier, accueille tous les enfants dès l'âge de 2 ou 3 ans.

Les Professeurs des Ecoles, diplômés, enseignent selon les horaires et les programmes définis par le Bulletin Officiel et conformément au Code de l'Education.

Les services de Monsieur Dugrip Recteur, Monsieur Carrière, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, Inspecteur de l'Académie du Rhône, relayés localement par Monsieur Garapon, Inspecteur de l'Education Nationale, sont garants de l'équité de l'organisation des écoles et des enseignements.

### **Les valeurs de l'école publique**

**« La confiance est la clé du bon fonctionnement d'une société ; elle est aussi la clé du bon fonctionnement de l'Ecole. Trois mots peuvent nous guider pour faire émerger cette école de la confiance : la République, les excellences et la bienveillance. »** Jean Michel Blanquer, Ministre de l'Education Nationale.

**L'instruction est obligatoire** pour tous les enfants, français ou étrangers, de 3 à 16 ans.

### **Déclaration des Droits de l'enfant (art.29a.)**

« L'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités »

# Présentation de notre école

## **Un cadre bienveillant...**

**... un climat scolaire propice aux apprentissages.**

L'accueil en classe : les élèves sont accueillis les matins directement dans les classes.

De 8h20 à 8h30 et de 11h20 à 13h20, ils peuvent ainsi revoir leur travail, utiliser des jeux de société de la classe ou échanger avec leur enseignant... En maternelle c'est un « sas » pour permettre de dire au revoir à sa famille et de s'installer dans son rôle d'élève.

## **En élémentaire**

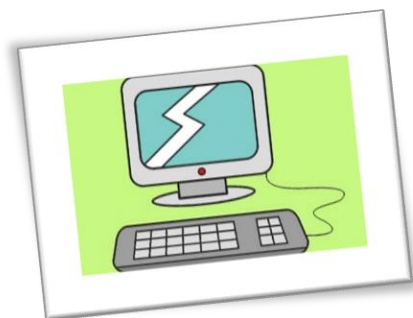
- Des temps de parole : du CP au CE2, la psychologue scolaire propose chaque période un recueil de parole pour les élèves qui le souhaitent.

Le bien-être des élèves est une priorité !



## **L'Espace Numérique de Travail**

L'école dispose d'un Espace Numérique de Travail (Laclasse.com). Chaque élève dispose d'un accès personnel ainsi que ses parents pour permettre de faire le lien avec l'école, même à la maison. L'ENT regroupe plusieurs services et applications.



En maternelle, les blogs de classes ou des « padlet » vous permettent de suivre les projets et apprentissages en cours.

En élémentaire, les élèves pourront y retrouver des ressources, par exemple les leçons.

Les codes d'accès vous seront transmis à la rentrée.

- L'école possède également un site internet (en construction)
- Toutes les classes du CP au CE2 sont équipées de tableaux numériques interactifs.
- Les maternelles disposent d'un tableau numérique partagé.



### **Langue vivante**

L'anglais est enseigné du CP au CE2.

### **Des classes à faibles effectifs**

L'école La Saulaie bénéficie du dispositif Réseau Education Prioritaire.

Cela lui permet de proposer des classes de CP et de CE1 avec un maximum de 12 élèves : des conditions idéales pour apprendre à lire et maîtriser les fondamentaux.

Les autres niveaux sont limités à 25 élèves.

### **Une action concertée**

Les enseignants travaillent par cycle et de manière concertée. La problématique d'un élève, son parcours scolaire, l'encadrement d'une classe est l'affaire de tous. Deux enseignants peuvent par exemple travailler avec un groupe d'élève. Une partie de l'équipe peut mettre en place un projet pédagogique commun.

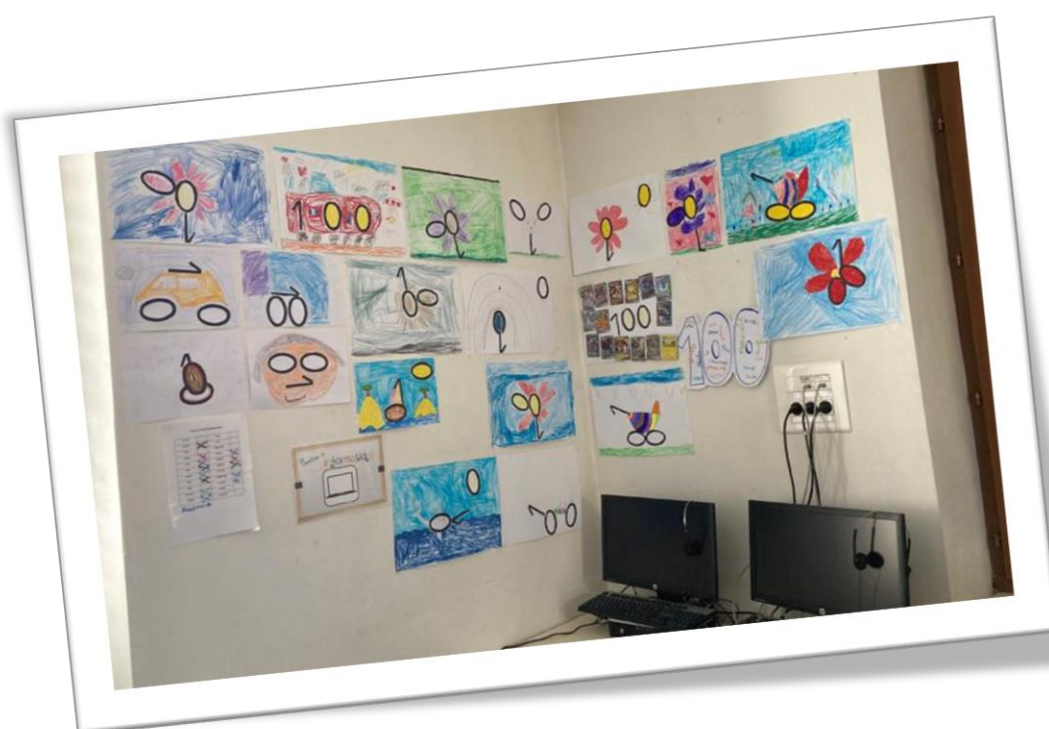


## L'aide aux élèves en difficulté

Chaque élève est différent et ses besoins lui sont propres. Les enseignants adaptent donc leur enseignement en fonctions des élèves.

En plus du travail mené en classe, sont organisés :

- Des Activités Pédagogiques Complémentaires
- Des aides spécialisées (RASED)
- Des stages de réussites pendant les vacances scolaires (du CP au CE2)
- Des réunions de concertation associant les familles (Equipe Educative)
- Une prise en charge spécifique (UPE2A) pour les élèves allophones primo arrivants (à partir du CP)



**Quelles que soient les circonstances, la collaboration entre les enseignants et les parents est indispensable.** Nous travaillons ensemble pour la réussite de chaque élève. L'idée première est le principe de coéducation.

## Une école inclusive

Depuis la loi de 2005 sur le handicap, l'école publique est une école inclusive : chacun y a sa place quels que soient ses difficultés et ses besoins. L'école La Saulaie, s'inscrit pleinement dans cette démarche. Ce

sont 4 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) qui travaillent au quotidien auprès des élèves en situation de handicap, en lien avec le Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé de la circonscription.

## Des livres pour la maison

Notre école dispose d'une BCD (Bibliothèque Centre Documentaire) : un prêt de livre est organisé pour que chaque élève puisse l'emporter à la maison et ainsi partager avec ses parents le plaisir de lire.

Tout au long de l'année, les classes se rendent à la médiathèque d'Oullins, la Mémo.

## Des liens privilégiés avec les partenaires de proximité

La concertation et le travail partenarial occupent aussi une place importante. Ainsi la réussite des élèves dépend aussi des liens qui se tissent avec les partenaires locaux et les équipes pluridisciplinaires.

L'école La Saulaie travaille en lien étroit avec les écoles Jean de La Fontaine, Marie Curie et Jean Macé (qui accueillent les élèves à partir du CM1) mais également avec la Maison de la Métropole, la PMI, les assistantes sociales, la santé scolaire au collège, Le Centre Médico-Psychologique, la Circonscription d'Oullins, les conseillers pédagogiques, les enseignants spécialisés, les SESSAD, l'ACSO, la Mairie...

C'est en croisant les regards et en agissant ensemble que les élèves s'épanouissent et réussissent leur scolarité.



# L'évaluation

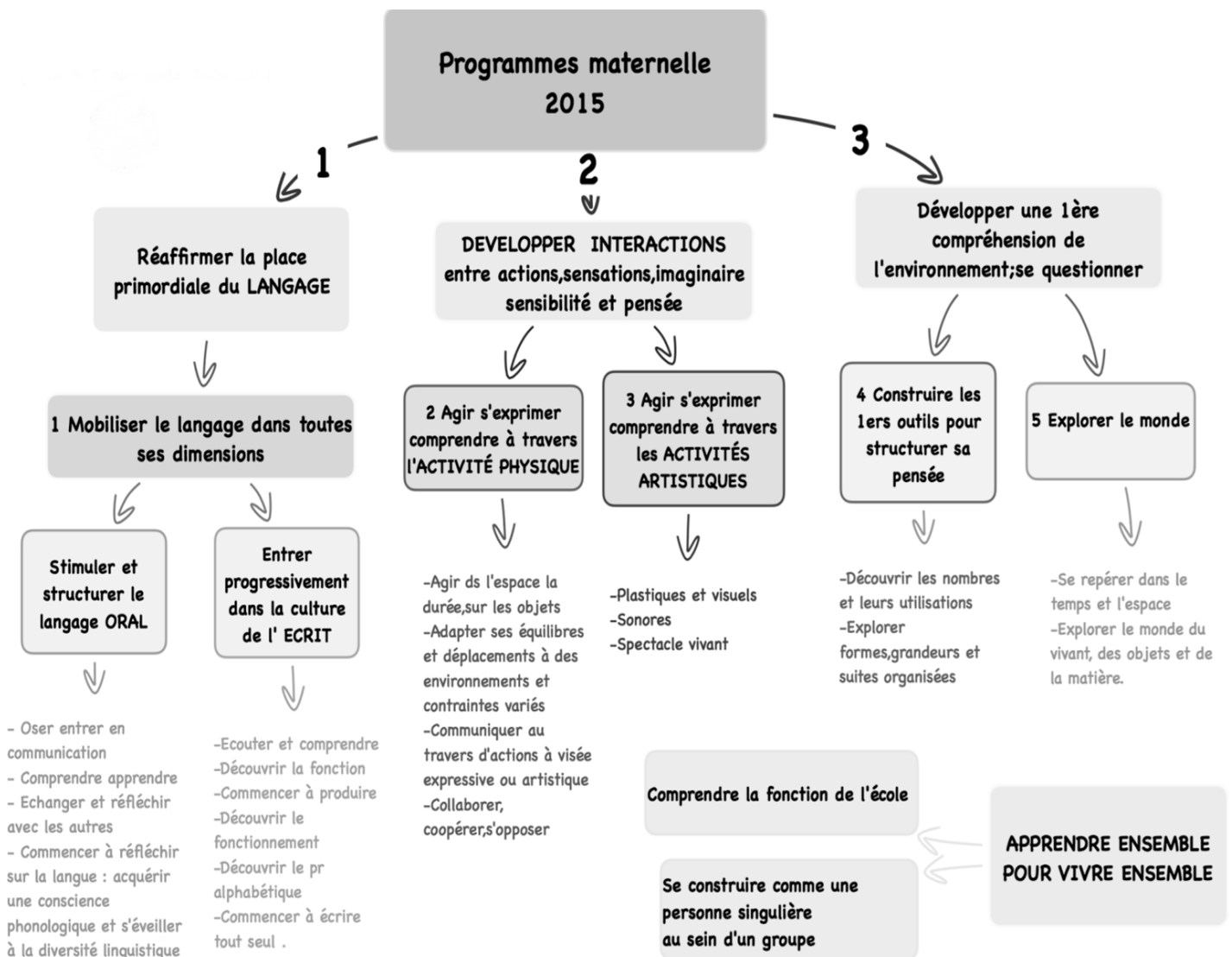
Elle se fait de manière régulière et bienveillante. Elle se veut positive : ce sont les acquis des élèves qui sont renseignés et valorisés et non les difficultés. L'évaluation permet à l'enseignant d'adapter sa pédagogie en fonction des réussites et des difficultés de chacun de ses élèves.

- En maternelle, l'évaluation se fait de manière continue, par l'observation et la manipulation.
- En élémentaire, cinq périodes rythment l'année scolaire. Les parents sont informés régulièrement des résultats.
- Les bulletins sont remis en main propre à la faveur d'un rendez-vous individuel entre les parents et l'enseignant.
- Livréval et le Livret Scolaire Unique numériques permettent de suivre le parcours de l'élève du CP jusqu'à la 3<sup>ème</sup>.
- A l'entrée en CP puis en janvier, votre enfant est évalué dans le cadre des *Evaluations Nationales*. Les CE1 sont également évalués dans le cadre de ce dispositif en début d'année.



## En maternelle 5 domaines d'apprentissage

Les enseignements en maternelle sont transversaux : les élèves apprennent de manière ludique à travers des projets pédagogiques propres à chaque école. Cependant ils s'inscrivent tous dans les programmes nationaux en vigueur qui définissent cinq domaines d'apprentissages.



# En élémentaire : un Socle Commun

## LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves âgés de 6 à 16 ans. Il identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire.



Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à 16 ans.

Il rassemble l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

Le livret scolaire permet de rendre compte aux parents des acquis et des progrès de leurs enfants et restituer ainsi une évaluation complète et exigeante.

La maîtrise du socle est nécessaire pour obtenir le diplôme national du brevet (DNB). Ce socle se décline en programmes spécifiques au Cycle 2 (CP, CE1, CE2) et Cycle 3 (CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>)

# Votre place au sein de l'école et de la communauté éducative

## **Accompagner son enfant**

- Vous êtes les premiers partenaires car les parents ont leur place à l'école.
- Chacun doit être soucieux de construire des relations de confiance, un dialogue dans un esprit de coopération et de coéducation, de respect.
- Il appartient à chaque parent également de suivre la scolarité et de mettre tout en œuvre pour participer à la réussite de leur enfant. Cela implique donc le strict respect du calendrier scolaire.
- Il faut aussi s'intéresser à son travail, bien prendre connaissance de ce que votre enfant fait en classe, consulter les cahiers, veiller à ce que les devoirs soient faits.
- Surtout, il faut accorder de la valeur au travail de votre enfant : c'est ainsi qu'il pourra construire une véritable estime de lui-même et s'investir dans son métier d'élève !

## **Participer à la vie de l'école**

L'école a besoin de vous !

N'hésitez pas à proposer votre aide pour accompagner les classes en sortie scolaire, à apporter votre aide pour encadrer les séances de natation, etc.

## **Le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves**

Au mois d'octobre, ont lieu des élections pour choisir 9 parents représentant l'ensemble des parents d'élèves. Leurs noms sont affichés dans le hall d'entrée. Ces parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu 3 fois par an. Le conseil d'école réunit la directrice, les enseignants, un représentant de la mairie, le réseau d'aide, le DDEN et les représentants de parents élus.

Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis sur les problèmes de l'école. A l'issue de chaque séance, un procès-verbal est rédigé.

Un exemplaire est conservé par l'école, un autre est envoyé à l'Inspecteur de circonscription et au Maire, un autre encore est affiché dans le hall de l'école.



# L'école Maternelle...

## ... mode d'emploi

→ Ce guide pratique définit les règles de fonctionnement de notre école en général et de notre école maternelle en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. L'instruction est obligatoire à partir de 3 ans. L'enfant est inscrit à l'école à la rentrée scolaire s'il a 3 ans avant le 31 décembre de l'année civile en cours.

Les enfants peuvent être inscrits à l'école maternelle s'ils ont plus de 2 ans à la rentrée de septembre. Leur admission s'effectue dans la limite des places disponibles.

L'école inscrit les élèves étant en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé, c'est le principe d'une école inclusive.

Pour venir à l'école les enfants doivent être prêts pour la vie en collectivité. C'est à dire être préparés à la séparation avec leurs parents et être « propres » (les biberons et les couches ne sont pas acceptés à l'école).

**L'école n'est donc pas une garderie.** Durant trois ou quatre ans, votre enfant participera aux activités motrices, langagières, logiques, artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages.







L'école maternelle est une vraie école : l'assiduité est obligatoire dès la toute petite section pour que votre enfant s'adapte et progresse.  
➔ Toutes les absences doivent être signalées et justifiées.

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. ***L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.*** Le règlement est consultable sur les panneaux d'affichage de l'école, le site internet et doit être connu de tous. Le règlement est établi à partir du règlement type départemental et approuvé lors du premier conseil d'école, une version abrégée de celui-ci vous est alors transmise, vous devez nous retourner un coupon signé pour attester que vous en avez pris connaissance.



## Qui intervient auprès de mon enfant ?

### Les enseignants



Les enseignants, Professeurs des Ecoles, diplômés, enseignent selon les horaires et les programmes définis par le Bulletin Officiel et les programmes en vigueur. Au quotidien, ils assurent l'enseignement et veillent à l'épanouissement de chacun de leurs élèves.

### Les ATSEM

En maternelle : L'Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle (ATSEM) est un agent employé par la Mairie. Il est placé sous l'autorité de la directrice pendant les heures scolaires. En classe, l'ATSEM peut encadrer une activité mais ne conduit pas les apprentissages. Les missions de l'ATSEM sont de trois ordres :

- Assistance éducative pour l'animation et l'hygiène des jeunes enfants
- Assistance auprès des enseignants pour la préparation matérielle de la classe
- Mise en état de propreté des locaux et des matériels servant aux élèves.

### Le RASED

Le RASED est une structure de l'Education Nationale dont la mission est de réaliser un travail de prévention et de soutien auprès d'enfants présentant des difficultés. Les membres de son équipe interviennent à la demande des enseignants ou des parents dont l'accord est indispensable.

Un RASED est composé :

- d'une psychologue scolaire, Stéphanie Pataud
- d'un maître spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique (spécialiste de l'enfant en difficulté scolaire), Laurent Mifsud
- d'une maîtresse spécialisée chargée de l'aide à dominante rééducative (spécialiste du comportement de l'enfant), Isabelle Bergame.

Après concertation entre le RASED et l'équipe enseignante, des groupes de stimulation et de besoins ainsi que des prises en charge individuelles sont mises en place au sein de l'école.

Une plaquette explicative vous sera distribuée en début d'année scolaire pour de plus amples renseignements.

## L'AESH

Si votre enfant est en situation de handicap, votre enfant peut avoir droit à une Aide Humaine individuelle ou mutualisée.



# Fonctionnement de l'école



## Horaires

Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants.

La classe a lieu le :

**lundi, mardi, jeudi et vendredi MATIN et APRES-MIDI**

Les portes de l'école sont ouvertes :

### **En maternelle :**

Le matin : entrée de 8h20 à 8h30 et sortie de 11h20 à 11h30

L'après-midi : entrée de 13h20 à 13h30 et sortie de 16h20 à 16h30

### **En élémentaire :**

Le matin : entrée de 8h20 à 8h30 et sortie à 11h30

L'après-midi : entrée de 13h20 à 13h30 et sortie à 16h30

## Sécurité des enfants et responsabilité des parents

En début d'année les parents remplissent ***une fiche de renseignements*** et ***une fiche d'urgence*** où ils indiquent si leur enfant a des problèmes de santé, doit suivre un régime, et donnent un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence. **Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations.**

*Dans le cas de port de lunettes correctrices, une assurance couvrant les dommages qui pourraient résulter du port de lunettes (dommage subi ou causé par l'élève) doit être contractée par les familles.*

***Les parents sont responsables des objets que les enfants peuvent apporter dans leurs poches à l'école.*** Les enfants ne doivent pas apporter d'objets dangereux ou qu'ils peuvent se disputer (jouets,

bijoux, argent, clés, médicaments, piles, bonbons, sucettes, chewing-gum...) et sont pour cette raison interdits à l'école. Les bonbons, sucettes et autres friandises sont réservés aux jours de fêtes, ils doivent être remis à l'enseignant qui se chargera de la distribution.

***Toutefois les enfants peuvent apporter leur « doudou » à l'école ainsi que leur sucette (TPS et PS) pour la sieste.***

## Assurance scolaire

Dans le cadre des activités habituelles de l'école et inscrites dans le temps scolaire, l'assurance scolaire n'est pas obligatoire. Elle le devient dès lors que les sorties « débordent » sur du temps hors scolaire.

Par conséquent, dans l'intérêt des familles et de votre enfant, la souscription d'une assurance est très vivement conseillée. En effet, votre enfant peut provoquer un accident ou être victime sans qu'aucune faute ne puisse être imputée à quiconque.

**Nous vous remercions donc de bien vouloir nous fournir pour le 30 septembre 2022** dernier délai, une attestation d'assurance établissant clairement que votre enfant est assuré pour les accidents qu'il pourrait causer (responsabilité civile) et ceux dont il pourrait être victime (« individuelle accidents »).

## Information des parents



Les enseignants ont mis en place un ***cahier de liaison***. Dans ce cahier, figurent **toutes les informations** essentielles à la vie de l'école (réunions et fêtes à venir, vie de la classe...).

***Vous devez les lire, les signer et y répondre*** le cas échéant.

De même vous devez prendre l'habitude de lire chaque jour les affichages qui vous sont destinés (aux différentes entrées de l'école).

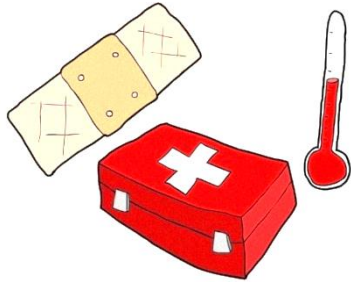
En début d'année scolaire, ***une réunion d'information*** est organisée dans chaque classe.

Vous pourrez aussi recevoir une alerte par SMS en cas d'absence d'un enseignant ou autre évènement nécessitant une information rapide ou importante.

Toutes les informations sont également disponibles sur le site internet de l'école.

***Pour rencontrer les enseignants, il faut prendre rendez-vous avec eux, soit oralement, soit en utilisant le cahier de liaison.***

## Santé et bien-être des enfants



Les enfants doivent être propres, en bonne santé et en état d'assumer le cours des activités de la journée (ayant suffisamment dormi).

**Les enfants malades ne peuvent pas être acceptés à l'école.**

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice. Dans ce cas, l'enfant ne sera réadmis à l'école que sur présentation d'un certificat médical attestant la guérison clinique.

**Attention : en raison du danger qu'elle présente pour les femmes enceintes, la rubéole est une maladie à déclaration obligatoire, n'oubliez pas de prévenir l'école.**

**Si votre enfant a une maladie chronique (asthme, diabète, allergies...)** il faut prévenir l'école ainsi que le service des affaires scolaires qui gère la restauration scolaire afin de mettre en place **un PAI** (projet d'accueil individualisé permettant à votre enfant de suivre son traitement en milieu scolaire). Il sera établi entre l'école et la famille sous couvert du médecin scolaire.

***Aucun médicament ne peut être administré à l'école sans un PAI.***

En maternelle, les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques (dans la cour de récréation et en salle de gymnastique) et parfois salissantes (peinture, collage...) il est important de les habiller de façon pratique (vêtements faciles à mettre et à enlever tout seul, pas de bretelles, salopettes et ceintures).

***Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est indispensable d'écrire leur nom et prénom dessus (notamment les bonnets, cagoules, écharpes, gants, chaussons de gymnastique...).***

L'école prête des vêtements de rechange en cas de nécessité, merci de les rapporter rapidement et propres.

## Absences

Toutes les absences doivent être immédiatement signalées à l'école, puis justifiées par écrit au retour de l'enfant. Toutes absences abusives amèneront la directrice à prendre rendez-vous avec la famille et à informer l'Inspecteur d'académie.

## Les poux

Il est important d'être très vigilant toute l'année et de vérifier régulièrement si la tête de votre enfant n'a pas de poux.

Il ne faut pas aussi oublier de contrôler les bonnets, foulards, capuches et taies d'oreiller.

- [Votre enfant n'a pas de poux](#)

Votre enfant n'a pas de poux, tant mieux !

Cependant, il est conseillé d'agir en méthode préventive, si ce dernier évolue dans une zone à risque :

- Vaporisez ses cheveux avec un [répulsif contre les poux](#).
- Vous pouvez aussi utiliser un produit plus naturel comme la [lavande](#).

- [Votre enfant a des poux](#)

Hélas, cela arrive fréquemment, il n'y a pas de sentiment de honte à avoir, les poux aiment aussi bien les cheveux propres que les cheveux sales et ils ne font pas de différence à caractère social.

Il est donc indispensable de :

- Traiter rapidement votre enfant avant qu'il ne soit trop infesté avec des [traitements anti-poux](#) qui vous permettront de vous [débarrasser des poux](#), mais aussi [des lentes](#).
- De prévenir l'enseignant(e) de votre enfant.



## La collation en maternelle

Conformément à la note de service de l'Inspection académique et en concertation avec des médecins, il n'est plus servi de goûter à l'école le matin. C'est pourquoi il est très important que votre enfant prenne le temps de prendre un petit déjeuner le matin avant de venir à l'école.

Néanmoins, lors de certains moments festifs (anniversaires, goûter de Noël etc...) votre enfant sera amené à manger à l'école et c'est pourquoi il est très important de signaler les éventuelles **allergies alimentaires** connues de votre enfant.

### La sieste des petits

Les petits enfants ont besoin de plus de douze heures de sommeil par jour. La sieste de l'après-midi ne compromet pas le sommeil de la nuit. Le jeune enfant a besoin de temps et de sommeil pour fixer dans sa mémoire des savoirs : ce temps participe aux acquisitions. C'est pourquoi un temps de sieste en petite section puis un temps de repos en moyenne et grande section sont organisés.



### La coopérative scolaire

Cet argent qui est demandé aux parents sert à enrichir le quotidien de la classe (achats de livres, de jeux, sorties, spectacles etc...).

La participation des parents n'est **pas obligatoire**, mais elle est au bénéfice de tous. La gestion de l'argent est contrôlée par L'Office Central de Coopérative à l'Ecole (OCCE).

### La piscine

A partir de la grande section, les élèves vont à la piscine pour suivre des séances de natation : **il s'agit d'un enseignement obligatoire**. Elles sont encadrées par des maîtres-nageurs sous la responsabilité de l'enseignant(e). Si votre enfant présente une contre-indication pour cette activité, vous devrez impérativement fournir un certificat du médecin précisant qu'il est bien dispensé. Des informations plus précises vous seront données lors des réunions de rentrée.



## Les services municipaux

- **Le restaurant scolaire** : l'inscription à la cantine se fait en Mairie sur présentation de la dernière feuille d'imposition.  
Votre enfant doit avoir obligatoirement 3 ans et **doit être autonome**.



- **La garderie du matin** : c'est un service gratuit et qui fonctionne de 7h30 à 8h10.

- **La garderie du soir (maternelle)** : elle fonctionne de 16h30 à 18h (service gratuit).

**A noter** : les enfants de maternelle ne peuvent pas cumuler garderie du matin, restauration scolaire et garderie du soir. **Seuls 1 à 2 temps sur 3 sont possibles.**

- **Etudes surveillées (CP/CE1/CE2)** : elles sont proposées de 16h30 à 18h (service gratuit)

➔ Un accès sur le Portail Famille vous sera transmis par la municipalité à la suite de l'inscription de votre enfant.



## Bientôt, la rentrée...

### Conseils à l'attention des parents de toutes petites et petites sections

#### Comment lui présenter l'école ?

En lui disant avant tout qu'il s'agit d'un endroit où il va retrouver des enfants de son âge.

Ensemble, ils vont s'amuser et apprendre des choses nouvelles. Parlez-lui également de la maîtresse : c'est une personne qui connaît bien les enfants et qui les aime. Mais ce n'est ni une maman, ni une nounou. Son travail à elle, c'est d'organiser les activités dans sa classe, d'inventer des jeux. Elle lui fera faire des dessins, des collages... et plein d'autres choses qu'il va découvrir et sûrement aimer.

#### Le jour J

La rentrée aura lieu le **jeudi 1 septembre**.

Ce jour-là prenez le temps d'accompagner votre petit écolier. Entrez dans la classe avec lui. Des jeux seront installés. Après quelques minutes, prévenez-le que vous allez partir, ce que vous allez faire, que vous reviendrez le chercher un peu plus tard dans la matinée... et **partez !**

S'il sent que vous êtes calme et déterminé(e), il n'appréhendera pas votre absence. Acceptez néanmoins ses chagrins et ses craintes éventuelles, elles sont normales et se dissipent en général en quelques jours.

Votre enfant peut apporter son doudou : cet objet de transition entre la maison et l'école le rassurera. Petit à petit, il apprendra à s'en passer en grandissant tranquillement.

Dès le départ des parents, les activités d'apprentissage commencent.

**Au moment de la sortie, soyez bien à l'heure pour éviter que votre enfant ne s'inquiète.**

Dès la rentrée, votre enfant peut être accueilli à l'école toute la journée ; cependant pour respecter son rythme, nous vous

recommandons une intégration progressive en petite section. La maîtresse vous conseillera en fonction de ses facultés d'adaptation.

## Conseils pratiques

**Pour le bien-être de votre enfant à l'école, nous vous demandons :**

- De l'habiller de façon pratique :
  - PAS de salopettes
  - PAS de ceintures
  - PAS de bodys
  - Pantalons à ceinture élastique de préférence
  - PAS de chaussures à lacets : préférez les chaussures à scratch.
- D'apporter une tenue de rechange dans un sac qui sera accroché à son porte-manteau (en cas de pipi « accidentel »)
- De marquer les vêtements qu'il sera amené à quitter (gilet, blouson, veste, bonnet, écharpe, gants etc...)
- De fournir :
  - Une paire de chaussons à fermeture éclair ou à scratch, pour les activités motrices
  - Une boîte de mouchoirs
  - Un paquet de lingettes



## Quelques recommandations pour la suite...

En rentrant de l'école, votre enfant a besoin d'un rythme de vie régulier aussi bien dans le déroulement de ses journées, que dans sa fréquentation scolaire et même en ce qui concerne les personnes qui l'accompagnent à l'école. Le matin, dites-lui **qui** viendra le chercher.

Il y a obligation pour les parents de venir chercher **eux-mêmes** leur enfant à l'école maternelle. Les autres personnes doivent être inscrites sur les fiches de renseignements. Cette liste est modifiable à tout moment **par écrit**.

**En aucun cas**, un enfant ne sera remis à une personne non autorisée même si, manifestement, elle est connue de l'enfant.

Une pièce d'identité sera demandée à toute personne inconnue du personnel de l'école et qui viendra récupérer votre enfant.

Pour les tout-petits et les petits, l'heure des mamans est toujours très attendue. Les enfants vont apprendre à accepter de rester assis, en attendant que la maîtresse les appelle, un par un, au fur et à mesure que les parents se présentent à la porte de la classe. Durant les premières semaines, la sortie se fait dans les cris et les larmes : l'impatience est terrible !!

Pour faciliter la tâche de la maîtresse, les parents doivent se placer en file le long du mur du couloir, de manière à ce qu'un seul parent à la fois apparaisse à la porte de la classe.

Prévoyez également pour cette première année une « nounou » de dépannage car les petits malades ne peuvent être acceptés en classe par respect pour les autres enfants et pour leur propre bien-être. L'année de petite section de maternelle est souvent ponctuée de petites maladies infantiles diverses sans gravité mais parfois répétées et subites !

N'hésitez pas à dialoguer avec les enseignants si vous vous posez encore des questions !

# Vacances scolaires 2022-2023

(Sous réserve de modifications)

	<b>ZONE A</b>	<b>ZONE B</b>	<b>ZONE C</b>
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Mercredi 31 août 2022		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 1 <sup>er</sup> septembre 2022		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 22 octobre 2022 Reprise des cours : lundi 7 novembre 2022		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 17 décembre 2022 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2023		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 4 février 2023 Reprise des cours : lundi 20 février 2023	Fin des cours : samedi 11 février 2023 Reprise des cours : lundi 27 février 2023	Fin des cours : samedi 18 février 2023 Reprise des cours : lundi 6 mars 2023
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 8 avril 2023 Reprise des cours : lundi 24 avril 2023	Fin des cours : samedi 15 avril 2023 Reprise des cours : mardi 2 mai 2023	Fin des cours : samedi 22 avril 2023 Reprise des cours : mardi 9 mai 2023
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 8 juillet 2023		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.  
Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.  
Les classes vaqueront le vendredi 19 mai 2023 et le samedi 20 mai 2023.



MENJS - Juillet 2021

# Annuaire

**Ecole:**

04 78 51 54 00

**Mairie d'Oullins :**

04 72 39 73 13

**Point Accueil Familles :**

04 27 82 62 93

**Coordinateur périscolaire :**

07 61 16 39 40

**Circonscription d'Oullins :**

04 72 39 20 72

**Maison de la Métropole et PMI : 04 28 67 31 90****Centre Médico Psychologique : 04 78 50 94 86****Ludothèque : 04 78 51 62 25****Médiathèque La Mémo : 04 26 04 11 71****Association des Centres Socioculturels d'Oullins : 04 72 66 39 39****Piscine d'Oullins : 04 72 66 12 40****RASED d'Oullins et psychologue scolaire : 04 78 50 10 10****Le site internet : <https://ecolelasaulaie.blogs.laclasser.com/>****Adresse courriel : [ce.0693568d@ac-lyon.fr](mailto:ce.0693568d@ac-lyon.fr)**

Notes

